

## **COMMUNE DU THEIL DE BRETAGNE**

### **COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2019**

Roche aux Fées Communauté : répartition des sièges au Conseil Communautaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'approuver la proposition du conseil communautaire d'un accord local avec un nombre total de 43 délégués communautaires (soit 3 pour Le Theil de Bretagne).

Projet de lotissement à Beauvais : convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré pour la mise en place d'un Projet Urbain Partenarial (PUP).

Le Conseil Municipal à l'unanimité confie une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage au Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré pour un montant estimé à 2 100 € ht (pour 6 demi-journées).

Voirie, programme 2019 : choix des entreprises pour le débroussaillage et le point à temps automatique (PATA).

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission voirie, à l'unanimité, retient les propositions suivantes :

- pour le débroussaillage l'entreprise Heudes de Sainte-Colombe pour un montant de 6 596 € ht soit 7915.20 € ttc
- pour le PATA (point à temps automatique) l'entreprise Sauvager TP de Chateaubriant pour un montant de 17 440 € ht soit 20 928 € ttc.

Travaux d'extension de l'atelier municipal : présentation d'avenants aux marchés pour travaux en moins.

- lot 2 "charpente, bardage bois" : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise Bilheude, titulaire du marché, s'élevant à 665.36 € ht pour des travaux supplémentaires et à 4 428.70 € ht pour des travaux en moins, soit un avenant n° 1 s'élevant à - 3763.34 € ht.

- lot 13 "ventilation, plomberie, équipements sanitaires" : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise Morel Bâtiment, titulaire du marché, correspondant à l'avenant n° 1 s'élevant à - 255 € ht pour des travaux en moins.

Ecole : travaux de remplacement de 2 groupes vmc (dépense d'investissement).

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le devis de l'entreprise Didier Lebeau de Retiers s'élevant à 1 135.85 € ht soit 1 363.02 € ttc.

Mairie : réfection et évolution de l'installation téléphonique et informatique.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte :

- le devis d'Orange pour le remplacement de l'installation téléphonique et son évolution pour un montant de 7 798.81 € ht soit 9 358.57 €
- le devis de M. Didier Lebeau de Retiers pour la réfection du câblage de l'installation existante et son évolution pour un montant de 2 434.68 € ht soit 2 921.62 € ttc.

Résidence de Bon Abri : révision des loyers au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de réviser les loyers de + 1.74 % en application des variations de l'indice de référence des loyers enregistrées sur un an au 4<sup>ème</sup> trimestre 2018.

Projet d'extension du cimetière : présentation du projet et proposition d'implantation de la piste cyclable à proximité.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide que la piste cyclable prévue entre Retiers et Le Theil de Bretagne contournera le cimetière à l'entrée de l'agglomération en utilisant sur une largeur d'environ 2.50 m le terrain en cours d'acquisition pour l'extension du cimetière.

.../...

Droit de préemption urbain, examen de deux Déclaration d'Intention d'Aliéner :

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas préempter les biens suivants :

- bien situé 31 bis rue du Bourg Neuf, parcelle ZN n° 370,
- bien situé 2 rue des Camélias, parcelle ZL n° 239.

Proposition de mise en place d'une nouvelle commission finances.

Suite à la démission de 3 membres (sur 5) de la commission finances et aucun conseiller n'ayant souhaité intégrer cette commission, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions) décide de supprimer la commission finances. Les dossiers seront donc désormais examinés directement en séance du Conseil Municipal.

Pétition du "collectif des Tilleuls et du Clos de la Motte" et complément "Rues des Acacias, du Verger et des Perrières" : information et suite à donner.

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance de la proposition des commissions urbanisme et voirie de modifier les conditions de circulation sur le secteur notamment rue Jean-Marie Garnier et rue des Perrières pour tenir compte des remarques émises par les pétitions concernant la sécurité routière, décide de prendre conseils près de la DDTM sur les aménagements à envisager.

Restaurant scolaire. Remplacement matériel de cuisine.

Le Conseil Municipal retient la proposition de la Sté Henri-Julien pour le remplacement du bloc moteur du mixer pour un montant de 276 € ht soit 331.20 € ttc.